



Le **Groupe de Musique Expérimentale de Marseille — Centre national de création musicale** de Marseille, fondé en 1972 à Marseille par un collectif de compositeurs dont Georges Boeuf, Michel Redolfi et Marcel Frémiot, est labellisé Centre National de Création Musicale en 1997. Ses missions sont définies dans un cahier des charges du Ministère de la Culture et de la Communication et reposent sur la production de la création musicale, la diffusion, la transmission et la recherche.

Christian Sebille, fondateur du Centre Césaré à Reims, est nommé Directeur en 2011. Il insuffle un nouveau projet artistique ouvert à toutes les esthétiques de la création musicale contemporaine.

Installé au sein de la **SCIC Friche Belle de Mai** - ERP de type L et R de catégorie 4-, depuis 2017, le GMEM accompagne des équipes artistiques, lors de résidences, produit des spectacles dans le domaine de la création musicale, conduit de nombreuses actions pédagogiques, d'enseignement, de formation, de recherche et partage toutes ces activités lors de présentations régulières aux publics dans le cadre de sa **Saison - Modulations** - et du Festival Propagations, en particulier.

Le GMEM en quelques chiffres :

environ 60 résidences accueillies par an
1 festival PROPAGATIONS de 10 jours avec une part importante de créations
des MODULATIONS chaque mois
des productions déléguées en voyage
des projets d'itinérance sur le territoire - SONORD & Pétrole
1 académie d'été - ARCO - tous les 2 ans
en alternance avec 1 académie de danse - BOUGE - tous les 2 ans
des actions culturelles et pédagogiques, des séminaires de réflexion et de partages d'expériences
.....

Dans ce cadre, le GMEM recherche un :

DIRECTEUR.RICE TECHNIQUE

Présentation du poste :

Au sein d'une équipe à taille humaine de 13 salariés, dynamiques et engagés, et d'un projet général ambitieux, placé sous l'autorité du directeur du GMEM, le directeur.rice technique (h/f) du GMEM, membre du comité de direction, organise coordonne et contrôle l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'usage, à la réalisation et à l'exploitation technique des lieux, des spectacles, événements et manifestations de la structure.

Vous êtes le ou la garant.e du bon déroulement technique des productions artistiques et culturelles, du bon fonctionnement des équipes techniques, de la bonne exécution des budgets, des lieux de production/exploitation en ordre de marche, ainsi que du matériel technique et des équipements scéniques.

Responsable de la sécurité, vous veillez au respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

Doté d'une double compétence en direction technique et en régie générale, vous saurez trouver le subtil dosage pour permettre l'accomplissement de vos missions, au quotidien.

Gestionnaire habile de votre temps, vous savez concilier exigence technique et résultats opérationnels et conjuguer souplesse et réactivité. Vous faites preuve de générosité sans perdre de vue la réalité financière, humaine et matérielle de la structure.

A vos côtés, un régisseur son et un apprenti régisseur son/vidéo vous accompagnent.

Vous êtes aussi à l'aise avec les techniciens que les artistes.

MISSIONS PRINCIPALES :

1. BÂTIMENT ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS

Organiser, gérer l'exploitation des bâtiments, du parc de matériel, et superviser la sécurité

- Vérifier la bonne marche des bâtiments et des lieux pour l'accueil des personnels et des usagers
- Organiser la co-activité technique des lieux d'exploitation en lien avec la Friche la Belle de Mai
- Assurer le suivi de la vérification réglementaire des lieux et des bâtiments en coordination avec les services techniques de la Friche Belle de Mai
- Responsable de l'inventaire de l'entretien de la maintenance du parc de matériel technique et informatique du gmem / négocier et établir des contrats commerciaux d'entretien des matériels et équipements / définir et mettre en œuvre des procédures de contrôle et de traçabilité des matériels
- Définir les politiques d'investissement et de renouvellement des équipements, les aménagements du bâtiment dans son évolution et sa longévité, en lien avec le directeur et l'administratrice
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux usagers.
- Définir et mettre en place des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation
- Etablir et suivre le document Unique d'Evaluation des risques et du Plan de Prévention

2. PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Organiser, gérer l'exploitation de l'ensemble des activités événements manifestations résidences artistiques et mises à disposition des espaces du gmem

- Analyser les fiches techniques des futures programmations afin d'en évaluer la faisabilité et leur coût. Encadrer les équipes techniques dans l'étude des fiches techniques pour l'accueil, l'exploitation et le démontage des activités et manifestations accueillies
- Négocier et procéder aux arbitrages avant la signature desdites fiches ou de tous documents contractuels
- Élaborer et maintenir à jour les plannings d'activités des lieux
- Superviser la gestion du personnel permanent et intermittent techniques nécessaires à l'ensemble des activités
- Encadrement des projets artistiques du directeur - création et tournées

3. MANAGEMENT GESTION ADMINISTRATION

Encadrer les personnels techniques, gestion budgétaire et administrative

- Encadrer les personnels placés sous sa responsabilité - personnel permanent et intermittent technique

- Elaborer et suivre les budgets techniques annuels de fonctionnement (espaces matériel) et d'investissements (équipements) et de la masse salariale des techniciens intermittents, en contrôle et valide la réalisation, dans le respect de l'enveloppe allouée
- Etablir le budget prévisionnel technique des événements spectacles, et manifestations
- Gérer l'obtention des autorisations officielles (préfectorales, municipales, commissions et audits)
- Gérer les contrats de prêt de matériels de mise à disposition de personnel et assurances
- Constituer une base de contacts de prestataires spécialisés et de fournisseurs
- Rédiger des notes explicatives bilans statistiques études liés à la technique pour les financeurs
- Veille technologique et observation sectorielle et sur les pratiques professionnelles
- Veille technique pour l'application et le respect des réglementations concernant l'hygiène et la sécurité au travail et la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP)

Compétences / Profil :

Formation supérieure dans les domaines techniques du spectacle

Expérience confirmée et réussie d'au moins 5 ans dans un poste similaire

Maîtrise des applications bureautiques classiques, DAO. Connaissances des logiciels de son

Maîtrise de logiciel de planification de personnel et de gestion du matériel ; Heeds et GDM sont respectivement utilisés au GMEM

Sensibilité artistique indispensable et coutumier du travail avec les artistes

Connaissances des musiques de création

Expérience avérée dans de la régie générale de spectacle vivant et dans la gestion des dispositions et de l'application des contrôles réglementaires et obligatoires liés au suivi d'un bâtiment et d'espaces scéniques

Maîtrise de la gestion budgétaire du management d'équipe

Aisance rédactionnelle

Très bonne résistance au stress et aux imprévus

Anglais technique souhaité

Permis B obligatoire

Conditions :

Poste à pourvoir en CDI à temps plein - Statut cadre - contrat de travail annualisé

Date de démarrage : mi novembre 2021

Disponibilité le soir et le week-end, en fonction des besoins liés à la programmation artistique et culturelle

Rémunération selon profil et grille de la CCNEAC

Remboursement de l'abonnement mensuel aux transports à hauteur de 50%

Tickets restaurant d'une valeur faciale de 10€

Candidature

Réception des candidatures jusqu'au 20 septembre 2021 inclus.

Entretien fin septembre début octobre

Merci de faire parvenir CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur Christian Sebille, Directeur général, par mail uniquement, à l'adresse suivante : recrutement@gmem.org

Sans réponse de notre part sous 3 semaines, à l'issue de la date limite de réception des candidatures, vous pourrez considérer que, malgré tout l'intérêt que revêt votre candidature, celle-ci n'a pas été retenue.